



**PROCES VERBAL D'AFFICHAGE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Extrait du registre des délibérations

Le 26 mars 2018, à 18h26,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 19/03/18

**N° C-2018-03-26/00 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**N° C-2018-03-26/01 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES RUES ADJACENTES - AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ARRETE ET PREND ACTE** du bilan de la concertation qui s'est déroulé de septembre 2017 à janvier 2018 dans le cadre de l'élaboration du projet d'aménagement des espaces publics de la place de la République et des rues adjacentes,

**PRECISE** que les remarques faites ont permis une évolution du projet,

**DECIDE** que les études techniques (phase projet) ainsi que les travaux d'aménagement des espaces publics de la Place de la République et des rues adjacentes peuvent être entrepris dans le respect de la concertation réalisée.

**Vote : Majorité absolue**

**43 pour - 11 contre (Madame Josette TRAVERT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Lilian BELLET.) -**

**N° C-2018-03-26/02 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES RUES ADJACENTES - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DÉPÔT DU PERMIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** le Maire à signer et déposer la demande de permis d'aménager au nom de la commune concernant le projet place de la République et les rues adjacentes et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote : Majorité absolue**

**43 pour - 11 contre (Madame Josette TRAVERT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Lilian BELLET.) -**

**N° C-2018-03-26/03 - PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE ET DES RUES ADJACENTES- COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES LIÉS AUX TRAVAUX- INTÉGRATION DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLIGIBLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'intégration de la place de la République dans le périmètre d'étude des dossiers d'indemnisation de la commission d'indemnisation amiable dont la création a été approuvée en date du 26 juin 2017, selon les mêmes conditions et modalités,

**FIXE** à la date d'approbation du programme des aménagements d'espaces publics de cette opération, soit le 12 décembre 2016 également, la date après laquelle toute installation d'activités économiques ne pourra plus prétendre à une indemnisation.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/04 - CESSION DE L'IMMEUBLE MIXTE D'ACTIVITÉS/BUREAUX SITUÉ 10 RUE PROFESSEUR ZARIFIAN À HÉROUVILLE SAINT-CLAIR AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ CPE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la cession au profit de la société CPE, ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, de l'immeuble d'une surface utile de 1 715 m<sup>2</sup> environ, situé 10 rue Professeur Zarifian à Hérouville Saint-Clair, édifié sur les parcelles BM n° 5 de 7 118 m<sup>2</sup> (commune d'Hérouville Saint-Clair) et HI n° 15 de 241 m<sup>2</sup> (commune de Caen),

**PRECISE** que la cession s'opèrera moyennant le prix de 1,2 M€ HT, les honoraires du mandataire (société HM IMMO-PRO) étant supportés par l'acquéreur,

**MENTIONNE** que l'immeuble sera vendu en l'état de son occupation, les baux et conventions d'occupation existants étant de droit transférés au bénéfice de l'acquéreur,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote : Majorité absolue**

**43 pour - 11 contre (Madame Josette TRAVERT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Lilian BELLET.) -**

**N° C-2018-03-26/05 - ZAC DE LA FOLIE-COUVRECHEF - DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU TERRAIN SITUÉ AU SUD DU SQUARE DE NASHVILLE (PARCELLES HW N°121 ET 123)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la désaffectation et le déclassement par anticipation du terrain de 2 607 m<sup>2</sup>, cadastré HW n°s 121 et 123, situé au Sud du square de Nashville,

**DIT** que la désaffectation et le déclassement prendront effet au plus tard le 30 juin 2019,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/06 - DÉCLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE EMPRISE DE TERRAIN SITUÉE COURS DES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** de la désaffectation, par décision du Président du Président de la Communauté Urbaine Caen la mer, par anticipation, de l'emprise de terrain d'une superficie de 696 m<sup>2</sup> environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, située cours des compagnons de la libération, prise aux dépens de la parcelle cadastrée section MO numéro 6,

**DECIDE** de procéder par anticipation au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain susvisée,

**DIT** que la désaffectation et le déclassement prendront effet au plus tard le 30 juin 2019,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/07 - QUARTIERS DE LA GUÉRINIÈRE ET DE LA GRÂCE DE DIEU - DÉCLASSEMENT DE DIFFÉRENTES EMPRISES DE TERRAIN EN VUE DE LEUR CESSION À CAEN LA MER HABITAT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de la désaffectation des emprises de terrain,

**DECIDE** de procéder à leur déclassement du domaine public communal,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/08 - SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE CALMETTE - TRANSFERT ET EXTENSION DE L'EHPAD JEAN FERDINAND DE SAINT-JEAN - DÉCLASSEMENT DE L'EMPRISE À CÉDER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la désaffectation et le déclassement par anticipation de l'emprise du terrain, comportant quelques éléments bâtis à démolir, d'une superficie de 4 768 m<sup>2</sup> environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, emprise comportant les parcelles LW n°s 96, 138, 144 et pour partie LW n° 97, située rue Docteur Calmette/place Docteur Laënnec,

**DIT** que la désaffectation et le déclassement prendront effet au plus tard le 30 novembre 2018,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/09 - EXTENSION DU CRÉMATORIUM - MAINTIEN DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION PAR LA VILLE DE CAEN**

**SOLLICITE** auprès de la Communauté Urbaine de rester maître d'ouvrage de l'opération d'extension du crématorium de la ville de Caen.

**Vote : Unanimité**

Délibération affichée le 28 mars 2018.

**N° C-2018-03-26/10 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 6 597,80 €.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/11 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE LA SPLA CAEN PRESQU'ÎLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, le rapport d'activités de la SPLA Caen Presqu'île pour l'année 2017,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/12 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ARRETE** comme suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2018 :

A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	135 093 521,00 €	135 093 521,00 €
Section d'investissement	55 165 736,00 €	55 165 736,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>190 259 257,00 €</b>	<b>190 259 257,00 €</b>

B – BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THEATRE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 218 373,00 €	7 218 373,00 €
Section d'investissement	160 709,00 €	160 709,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>7 379 082,00 €</b>	<b>7 379 082,00 €</b>

C – BUDGET PRIMITIF ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	30 536 150,00 €	30 536 150,00 €
Section d'investissement	25 000 000,00 €	25 000 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>55 536 150,00 €</b>	<b>55 536 150,00 €</b>

D – BUDGET PRIMITIF GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	172 848 044,00 €	172 848 044,00 €
Section d'investissement	80 326 445,00 €	80 326 445,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>253 174 489,00 €</b>	<b>253 174 489,00 €</b>

**FIXE** les taux d'imposition 2018 suivants :

- **16,66 %** pour la Taxe d'Habitation
- **29,52 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- **30,60 %** pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Pour information, l'évolution des taux d'imposition depuis 2013 s'établit comme suit :

<b>Taux d'impositions de 2013 à 2018</b>
--

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taxe habitation	17,34%	17,34%	17,17%	17,00%	16,83%	16,66%
Taxe foncière (bâti)	30,73%	30,73%	30,42%	30,12%	29,82%	29,52%
Taxe foncière (non bâti)	31,86%	31,86%	31,54%	31,22%	30,91%	30,60%

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Majorité absolue**

**43 pour - 11 contre (Madame Josette TRAVERT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VEVE, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Lilian BELLET.) -**

**N° C-2018-03-26/13 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2018  
: CRÉATIONS ET MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de créer et/ou de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millesime	Durée (nombre d'années)	Montant des AP		
				Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)
Dépenses				<b>117 005 190.64</b>	<b>7 040 300.00</b>	<b>124 045 490.64</b>
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	6 250 000.00		6 250 000.00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	6	2 403 588.44	-115 000.00	2 288 588.44
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	6	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	6	2 575 000.00	1 500 000.00	4 075 000.00
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	3	4 200 000.00		4 200 000.00
CHATEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU	2015	6	5 945 000.00	2 972 000.00	8 917 000.00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	6	1 185 000.00	48 000.00	1 233 000.00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6	2 200 000.00	-100 000.00	2 100 000.00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	6	3 039 409.71	249 200.00	3 288 609.71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	6	5 000 000.00		5 000 000.00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	6	5 290 000.00	468 000.00	5 758 000.00
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	6	7 821 500.00	1 230 000.00	9 051 500.00
FDSPTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	6	14 393 464.00	580 000.00	14 973 464.00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	6	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	6	11 504 000.00	2 073 200.00	13 577 200.00
OEUVREULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	6	1 061 000.00	14 900.00	1 075 900.00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	3	340 000.00		340 000.00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	6	13 765 500.00	10 000.00	13 775 500.00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	3	17 580 000.00	-2 290 000.00	15 290 000.00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	6	2 948 320.00	710 000.00	3 658 320.00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	6	1 493 408.49	-310 000.00	1 183 408.49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	3	1 360 000.00		1 360 000.00

**DECIDE** les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

## SEANCE DU 26 MARS 2018

N° ou intitulé	Mil-lesime	Durée (nombre d'années)	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
					Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2018	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)
<b>Dépenses</b>					<b>117 005 190.64</b>	<b>7 040 300.00</b>	<b>124 045 490.64</b>
AMGTBATMU	2015	6		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 250 000.00		6 250 000.00
	2015	6	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRIMOINE MUNICIPAL - PATRIMOINE MUNICIPAL	900 000.00		900 000.00
	2015	6	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	5 350 000.00		5 350 000.00
AMGTESPUB	2015	6		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS	2 403 588.44	-115 000.00	2 288 588.44
	2015	6	8030	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - RESEAU CYCLABLE	514 625.78		514 625.78
	2015	6	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962.66		599 962.66
	2015	6	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000.00		142 000.00
	2015	6	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	647 000.00	-75 000.00	572 000.00
	2015	6	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSO	160 000.00		160 000.00
	2015	6	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	310 000.00	-40 000.00	270 000.00
	2015	6	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00		30 000.00
AMGTORVEN	2016	6		AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 150 000.00		3 150 000.00
	2016	6	4008	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	2015	6		AMENAGEMENTS PRESQUILE ET RIVES DE L'ORNE	2 575 000.00	1 500 000.00	4 075 000.00
	2015	6	8040	AMGT PRESQUILE ET RIVES DE L'ORNE - TRV X ACCOMPAGNEMENT NOUVELLE LIGNE DE TRAM	2 575 000.00	1 500 000.00	4 075 000.00
BIBLIOTHE	2017	3		REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000.00		4 200 000.00
	2017	3	1036	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000.00		4 200 000.00
CHATEAU	2015	6		SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALUEUR DU CHATEAU	5 945 000.00	2 972 000.00	8 917 000.00
	2015	6	3014	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	5 945 000.00	2 972 000.00	8 917 000.00
CREMAT	2016	6		EXTENSION DU CREMATORIUM	1 185 000.00	48 000.00	1 233 000.00
	2016	6	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 185 000.00	48 000.00	1 233 000.00
DDPATMUN	2015	6		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2 200 000.00	-100 000.00	2 100 000.00
	2015	6	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 200 000.00	-100 000.00	2 100 000.00
DVPTNUM	2015	6		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 039 409.71	249 200.00	3 288 609.71
	2015	6	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	1 904 010.00	301 600.00	2 205 610.00
	2015	6	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONE SOUS IP	243 000.00		243 000.00
	2015	6	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CABN VILLE	367 999.71	-20 000.00	347 999.71
	2015	6	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	524 400.00	-32 400.00	492 000.00
EPREDCONSO	2015	6		ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	5 000 000.00		5 000 000.00
	2015	6	8029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	5 000 000.00		5 000 000.00
FDPATSCOL	2015	6		FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	5 290 000.00	468 000.00	5 758 000.00
	2015	6	2004	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	360 000.00		360 000.00
	2015	6	2005	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000.00		55 000.00
	2015	6	2006	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	375 000.00	126 000.00	501 000.00
	2015	6	2007	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 500 000.00	342 000.00	4 842 000.00
FDSOCEUDC	2015	6		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	7 821 500.00	1 230 000.00	9 051 500.00
	2015	6	6006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000.00		170 000.00
	2015	6	6007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOX - MJC	618 000.00		618 000.00
	2015	6	6008	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMV D	275 000.00	30 000.00	305 000.00
	2015	6	6009	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	110 000.00		110 000.00
	2015	6	6010	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	365 000.00		365 000.00
	2015	6	6011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	83 500.00	940 000.00	1 023 500.00
	2015	6	6013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	1 950 000.00		1 950 000.00
	2015	6	6014	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOX	3 800 000.00		3 800 000.00
	2015	6	6015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	400 000.00		400 000.00
	2017	6	6016	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	50 000.00		50 000.00
	2018	6	6017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL		260 000.00	260 000.00
FDSPTS	2015	6		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	14 393 464.00	580 000.00	14 973 464.00
	2015	6	4005	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000.00		758 000.00
	2015	6	4006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	4 700 000.00	650 000.00	5 350 000.00
	2015	6	4007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	8 935 464.00	-70 000.00	8 865 464.00
HOTELASO	2016	6		HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 500 000.00		3 500 000.00
	2016	6	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	2015	6		FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	11 504 000.00	2 073 200.00	13 577 200.00
	2015	6	3010	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	1 309 000.00	1 740 000.00	3 174 000.00
	2015	6	3011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	5 040 000.00		5 040 000.00
	2015	6	3012	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	540 000.00		540 000.00
	2015	6	3013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	90 000.00		90 000.00
	2015	6	3017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	4 400 000.00	333 200.00	4 733 200.00
OEUVRECULT	2015	6		ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 061 000.00	14 900.00	1 075 900.00
	2015	6	3015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUIS RESTAURAT OEUVRES	1 061 000.00	14 900.00	1 075 900.00
	2015	6	3016	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - RESTAURAT MOB INSCRIT			
PARCEXPO	2015	3		PARC EXPO CTRE CONGRES	340 000.00		340 000.00
	2015	6	9505	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	340 000.00		340 000.00
PTCHEMVERT	2015	6		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 765 500.00	10 000.00	13 775 500.00
	2015	6	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 978 500.00	-83 000.00	3 895 500.00
	2015	6	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 787 000.00	93 000.00	9 880 000.00
REDYCENTR	2015	3		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	17 580 000.00	-2 290 000.00	15 290 000.00
	2015	6	8034	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	17 550 000.00	-2 290 000.00	15 260 000.00
	2015	6	8035	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT	30 000.00		30 000.00
REFONCIERE	2015	6		RESERVES FONCIERES	2 948 320.00	710 000.00	3 658 320.00
	2015	6	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	2 598 320.00	300 000.00	2 898 320.00
	2015	6	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	350 000.00	410 000.00	760 000.00
VALEPUBLIC	2015	6		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 493 408.49	-310 000.00	1 183 408.49
	2015	6	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000.00		500 000.00
	2015	6	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	50 000.00		50 000.00
	2015	6	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	228 408.49	50 000.00	278 408.49
	2015	6	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	2015	6	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	100 000.00		100 000.00
	2015	6	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000.00		150 000.00
	2015	6	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000.00		5 000.00
	2017	6	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	460 000.00	-360 000.00	100 000.00
VIDEOPROT.	2015	3		VIDEO PROTECTION	1 360 000.00		1 360 000.00
	2015	3	1024	VIDEO PROTECTION	1 360 000.00		1 360 000.00

**PREND ACTE** des prévisions de crédits de paiement et des recettes par AP.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/14 - INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M14 - FIXATION DE DURÉES D'AMORTISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le barème des durées d'amortissement,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/15 - CAEN LA MER HABITAT - CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS AVENUE VICTOR VINDE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 577 150 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 577 150 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 71119 constitué de 4 lignes de Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/16 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION DE 102 LOGEMENTS 10 PLACE DE LA JUSTICE ET 1 RUE CARDINAL LAVIGERIE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 100 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 100%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 100 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et



consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 71939 constitué d'une ligne de Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/17 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION THERMIQUE DE 264 LOGEMENTS AU CALVAIRE SAINT PIERRE ET RUE FONTAINE HENRY À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 119 862 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 119 862 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 71932 constitué de 2 lignes de Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10%

des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/18 - CAEN LA MER HABITAT - RÉHABILITATION DE 1267 LOGEMENTS PARC SOCIAL PUBLIC DIVERS QUARTIERS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 5 959 946 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 959 946 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75451 constitué de 2 lignes de Prêt. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/19 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION AVEC TRAVAUX D'UN LOGEMENT 50 RUE LOUIS ROBILLARD À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 38 911 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 38 911 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75213 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition avec travaux d'un logement situé au 50 rue Robillard à Caen. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/20 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION AVEC TRAVAUX D'UN LOGEMENT SITUÉ 64 AVENUE GUYNEMER - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 45 177 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 45 177 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75212 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition avec travaux d'un logement situé au 64 avenue Guynemer à Caen. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/21 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION AVEC TRAVAUX D'UN LOGEMENT SITUÉ 13 RUE CANCHY - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 45 278 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 45 278 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75211 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition avec travaux d'un logement situé au 13 rue Canchy à Caen. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/22 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION AVEC TRAVAUX D'UN LOGEMENT SITUÉ 34 RUE DE CHEUX - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 62 288 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 62 288 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75205 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition avec travaux d'un logement situé au 34 rue de Cheux à Caen. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son

paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/23 - ASSOCIATION REVIVRE - ACQUISITION AVEC TRAVAUX DE 2 LOGEMENTS AU 22 BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 119 537 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 119 537 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 75206 constitué d'une ligne de Prêt. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition avec travaux de deux logements situés au 22 boulevard Poincaré à Caen. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % de logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/24 - ASSOCIATION REVIVRE - CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE 86 BOULEVARD LYAUTEY - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 494 770 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50 %**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 494 770 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 73680 constitué d'une ligne de Prêt ; ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/25 - MISE EN ŒUVRE DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF À 1 607H ET RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA GESTION DU TEMPS**

**Le Conseil municipal**

**DECIDE** la mise en application du temps de travail effectif de 1 607h et du règlement gestion des temps.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Majorité absolue**

**43 pour - 2 contre (Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Lilian BELLET.) - 8 abstentions (Madame Josette TRAVERT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Eric VEVE, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN)-**

**N° C-2018-03-26/26 - MODALITÉS D'APPLICATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** la mise en œuvre des modalités d'application du CET comprenant la monétisation de jours,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/27 - MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** la mise en application du CPF selon les modalités précisées.

**DECIDE** la mise en place :

- d'un critère supplémentaire de priorisation des demandes au regard de sa stratégie RH.
- de modalités d'instruction des demandes.
- de critères de co-investissement des demandes de CPF.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/28 - MODALITÉ DE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DÉCIDE** d'abroger la délibération du 4 juillet 2013 relative à la protection sociale des agents du C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 et de fixer à cette même date le montant de la participation mensuelle de la ville de Caen comme suit :

a. Concernant la part "santé" :

<b>MODULATION RISQUE SANTE</b>		
<b>Solidarité familiale</b>	<b>Solidarité revenus (indice majoré)</b>	<b>Participation EMPLOYEUR mensuelle</b>
Agent	IM ≤ 392 ou SMIC	25.00 €
	IM entre 393 et 562	22.50 €
	IM > 562	15.00 €
Conjoint		5.00 €
Enfants*		7.00 €

\*La participation est plafonnée à 21,00€ pour l'ensemble des enfants, soit une prise en compte des 3 premiers enfants à charge (en effet, les mutuelles plafonnent leur majoration de cotisation à 3 enfants, au-delà il n'y a plus d'augmentation du montant de la cotisation).

b. Concernant la "prévoyance" :

<b>MODULATION RISQUE PREVOYANCE</b>	
<b>Solidarité Revenus (Indice Majoré)</b>	<b>Participation EMPLOYEUR mensuelle</b>
Montant identique pour tous les agents	9 € (dans la limite du montant de la cotisation)

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/29 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE CAEN LA MER, LA VILLE DE CAEN ET LE CCAS DE LA VILLE DE CAEN EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉ(S) POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa (leur) bonne exécution.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/30 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOI DE CHEF DU SERVICE "ANIMATIONS ET VIE DES CLUBS"**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chef du service "animations et vie des clubs" peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des missions susvisées.

**DECIDE** de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/31 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOI DE CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS AU SEIN DU THÉÂTRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service le justifiant, que, les fonctions de chargé de développement des publics peuvent être exercées par un agent contractuel de droit public sur la base des



missions susvisées.

**DECIDE** de fixer, le traitement de l'agent contractuel, par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités telles que définies par délibérations du conseil municipal.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/32 - AGESSO ACOMPTE 80 % 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le versement de la subvention 2018 pour un montant de 34 264, 59 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire procéder au versement de l'acompte d'un montant de 27 411, 67 € représentant 80 % de la subvention dans le courant du premier trimestre 2018 et au versement des 20 % restants dans le premier trimestre de l'année 2019 et à signer l'annexe à la convention de fonctionnement 01-2012.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/33 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE MARC DESGRANDCHAMPS SANS TITRE (HUILE SUR TOILE 200 X 150 CM)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'acquisition du tableau de Marc Desgrandchamps *Sans titre* au prix de 42 000 €,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à demander au FRAM le versement d'une subvention au taux le plus élevé possible et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/34 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART - DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de restaurer les œuvres de la collection du Musée des Beaux-Arts pour un montant global estimé à 22 490 € ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées de France (FRAR) pour la restauration et la conservation préventive de ces œuvres.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/35 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS - EXPOSITIONS 2018 - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'organisation des expositions 2018 au Musée des Beaux-Arts,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à solliciter la Région Normandie en vue de l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible.

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/36 - MUSÉE DE NORMANDIE - RÉALISATION DE L'EXPOSITION : "À L'OUEST, DU NOUVEAU : LES CAENNAIS DANS LA GRANDE GUERRE..." ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** la réalisation de l'exposition "A l'Ouest, du nouveau : les Caennais dans la Grande guerre »),

**SOLLICITE** l'Etat pour l'obtention du label dans le cadre de la mission du Centenaire de la Grande guerre, ainsi que pour l'obtention d'une aide à la réalisation du projet au taux le plus élevé possible,

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mobilisation des partenariats et à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/37 - CHÂTEAU DE CAEN - VENTE DES TICKETS D'ENTRÉE DES MUSÉES MUNICIPAUX (MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE CAEN - MUSÉE DE NORMANDIE) PAR L'OFFICE DE TOURISME DE CAEN LA MER NORMANDIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** l'Office de Tourisme Caen la mer Normandie à proposer une billetterie destinée à la vente des tickets d'entrée du Musée de Normandie et du Musée des Beaux-Arts de Caen,

**APPLIQUE** pour l'Office de Tourisme Caen la mer Normandie une remise de 20% sur le prix de vente public de la billetterie du Château et des musées (tickets d'entrée et Pass Museo),

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention liant la ville de Caen à l'Office de Tourisme Caen la mer Normandie ainsi que tout document relatif à la vente de la billetterie des musées municipaux par celui-ci.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/38 - THÉÂTRE DE CAEN - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE - DRAC DE NORMANDIE, AU CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE ET A TOUT AUTRE ORGANISME**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** le maire à solliciter une subvention au Ministère de la Culture – Drac de Normandie, au Conseil Régional de Normandie et à tout autre organisme,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/39 - ÉPOQUE 2018 : ORIENTATIONS, ORGANISATION, SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'indemnisation des auteurs, artistes et intervenants pour les repas pris dans le cadre de la manifestation, mais en dehors de ceux pour lesquels une restauration collective sera organisée directement par la Ville, à hauteur de 18€ pour les déjeuners et 23€ pour les dîners,

**APPROUVE** le principe de facturation de 14 € des repas pris au collège Pasteur par les libraires-partenaires,

**APPROUVE** l'attribution de la somme de 1000 € à l'auteur lauréat du prix Époque,

**APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 800€ à l'association Lire à Caen,

**PRECISE** que le titre de recette correspondant aux 15% de la remise obtenue sur les ventes des stands des éditeurs en Région sera produit sur présentation du chiffre d'affaire,

**SOLLICITE** dans le cadre d'Époque, l'Etat/DRAC, la région Normandie, le département du Calvados, le Centre National du Livre ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions ou tout document se rapportant aux partenariats mis en place pour Époque.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/40 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CARGÖ 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** la subvention d'investissement au Cargö d'un montant de 83 000 € ;

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/41 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** des subventions affectées à diverses associations pour un montant total de 174 400 €,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/42 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ 2018 - PROGRAMME ET ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

Association Horizon jeunesse (pièce de théâtre) .....	1000 €
Association Mieux Vivre et Détente à la Pierre Heuzé (après-midi jeux) : .....	500 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/43 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTIONS AFFECTÉES FÉDÉRATION CAMPUS BASSE NORMANDIE (SEMAINE DE LA CULTURE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'attribution de la subvention affectée suivante :

- Fédération Campus Basse Normandie – semaine de la culture 2018 ..... 350 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/44 - PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - EXERCICE 2018 - ADOPTION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOpte** le programme de gros entretien des équipements sportifs fréquentés par les lycées pour l'année 2018 pour un montant évalué à 209 000 € TTC.

**SOLLICITE** de la Région Normandie des subventions au taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

<b>Gymnase Guérinière Château d'eau</b>	175 000 €
Ravalement du gymnase et remplacement de menuiseries extérieures	
Remplacement de translucides verticaux au niveau des Sheds	
Réfection de chéneaux métalliques	

<b>Gymnase Folie Couvrechef</b>	15 000 €
Installation d'une Gestion Technique Centralisée	
<b>Stade Caen Sud</b>	15 000 €
Réparation de la clôture entre BMX et parking Création d'un enclos de stockage pour joug rugby	
<b>Stade Héлитas</b>	4 000 €
Peinture du terrain de basket extérieur et lignes de jeux	
<hr/>	
Total =	209 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/45 - PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENTS DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - EXERCICE 2018 - ADOPTION DU PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le programme de gros entretien des équipements sportifs pour l'année 2018 pour un montant évalué à 523 500 € TTC ;

**SOLLICITE** du Département du Calvados des subventions aux taux le plus élevé possible pour les opérations suivantes :

<b>Gymnase Dunois</b>	85 000 €
Rénovation de la chaufferie comprenant le désamiantage, Modification de la Gestion Technique Centralisée Installation de nouveaux radiants	
<b>Gymnase Albert Camus</b>	50 000 €
Réfection de l'éclairage du gymnase (led + détection de présence)	
<b>Gymnase Guérinière Château d'eau</b>	175 000 €
Ravalement du gymnase Remplacement de menuiseries extérieures Remplacement de translucides verticaux au niveau des Sheds Réfection de chéneaux métalliques	
<b>Gymnase Victor Vinde</b>	20 000 €
Traitement anticorrosion des pieds de ferme	
<b>Bâtiment Association La Butte</b>	55 000 €
Réparation du siphon disconnecteur du réseau eaux usées Remplacement du plancher bois de la salle de yoga par une dalle béton avec sol pvc	

<b>Complexe sportif Les Bénédictines</b>	90 000 €
Remplacement de la verrière et des menuiseries extérieures sur terrasse entrée	
Peinture de la charpente métallique extérieure	
<b>Gymnase Folie Couvrechef</b>	15 000 €
Installation d'une Gestion Technique Centralisée	
<b>Tennis Club Folie Couvrechef</b>	7 500 €
Régénération de deux courts de tennis	
<b>Stade Caen Sud</b>	15 000 €
Réparation de la clôture entre BMX et parking	
Création d'un enclos de stockage pour joug rugby	
<b>Stade Héлитas</b>	4 000 €
Peinture du terrain de basket extérieur et lignes de jeux	
<b>Stade Joseph Détéville</b>	7 000 €
Régénération d'un court de tennis	
Remplacement d'une porte acier	
<hr/>	
Total =	523 500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/46 - CONTRAT DE TERRITOIRE - CONSTRUCTION DE LA BASE NAUTIQUE DE CAEN : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DU CALVADOS ET À LA RÉGION NORMANDIE**

**AUTORISE** le maire à solliciter la région Normandie et le département du Calvados pour des subventions d'investissement à leur taux maximum, permettant de financer la construction d'une nouvelle base nautique,

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

Délibération affichée le 28 mars 2018

**N° C-2018-03-26/47 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES - FÉVRIER 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, L'attribution de subventions aux associations suivantes :

**RING MALHERBE** : ..... **3 000 €**

**LA BOULE VENOISIENNE** : ..... **600 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 400 €)

**ORIENTATION CAENNAISE :** ..... **500 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 200 €)

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/48 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES ET D'INVESTISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, l'attribution de la subvention d'investissement à l'association suivante :

**CAEN TRIATHLON :** ..... **2 200 €**

**APPROUVE** l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DE BASSE-NORMANDIE - CRSU :** ..... **500 €**

**TOUR DE NORMANDIE CAEN ORGANISATION :** ..... **20 000 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 9 000 €)

**MALADRERIE OMNI SPORTS :** ..... **1 500 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 500 €)

**CAEN TRIATHLON :** ..... **5 000 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)

**ATSCAF - ASSOCIATION TOURISTIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES :** ..... **500 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 200 €)

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/49 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES MARS 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, L'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

**ASSOCIATION FOOTBALL DE TABLE DE CAEN :** ..... **500 €**  
(et apport d'une aide logistique estimée à : 350 €)

**FORCE ATHLETIQUE CAENNAISE :** ..... **800 €**

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/50 - CENTRES SOCIO-CULTURELS CAF - CONVENTION CADRE 2018-2021**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la mise à jour de la convention-cadre qui détermine les conditions dans lesquelles la ville de Caen et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados interviennent au sujet des centres socio-culturels bénéficiant d'un agrément et gérés par la CAF sur le territoire caennais,

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/51 - DISPOSITIF DE SOUTIEN DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR ORGANISÉS PAR LES MJC / CENTRES D'ANIMATION - ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018. SUBVENTIONS AFFECTÉES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'accorder des subventions affectées d'un montant total de 60 526,55 €,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/52 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES SOCIO-CULTURELS CAF**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 10 000 euros à la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados pour la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et la coordination des acteurs locaux sur cette thématique à l'échelle des quartiers de Caen,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/53 - CORRESPONDANTS SOLIDARITÉ EMPLOI : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF PAR CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA PÉRIODE 2018-2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, la convention pluriannuelle de mise en place des Correspondants Solidarité Emploi sur le territoire de la Communauté Urbaine de Caen la mer pour la période 2018-2020,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant y afférant.

**Vote : Unanimité**



**N° C-2018-03-26/54 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA POPULATION- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 AUX ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** à diverses associations des subventions de fonctionnement relevant des directions suivantes,

- **Direction de l'Education,**
- **Direction des Sports,**
- **Direction de la Culture,**
- **Direction de la Proximité,**
- **Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante.**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/55 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - GESTION DES PÉPINIÈRES ET HÔTELS D'ENTREPRISES EMERGENCE ET CONVERGENCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** la régularisation entre la communauté urbaine Caen la mer et la ville de Caen des procès-verbaux de mise à disposition de la pépinière d'entreprises EMERGENCE située 7 rue Alfred Kastler et de l'hôtel d'entreprises CONVERGENCE, située 12 rue Louis Lechatellier à Caen,

**MENTIONNE** qu'il n'y a pas lieu d'y procéder pour l'hôtel d'entreprises SESAMS, en cours de cession,

**AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer les procès-verbaux et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/56 - ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES 2018 - PORT DE PLAISANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le renouvellement des marchés nocturnes,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/57 - SERVICE COMMERCE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - LA TRIPIÈRE D'OR - SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DU CONCOURS FOIRE AGRICOLE DE CAEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** les subventions suivantes :

**ASSOCIATION LA TRIPIÈRE D'OR : 10 000 €,**

**SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DU CONCOURS FOIRE AGRICOLE DE CAEN : 600 €,**

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/58 - SERVICE EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS AFFECTÉES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes,

L'Ecole de la Pigacière.....	920 €
Le Stade Caennais Rugby Club.....	8 400 €
Le Lycée Dumont d'Urville.....	1 200 €

**AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/59 - ENGAGEMENT DANS LE RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION CIT'ERGIE - CONVENTION AVEC L'ADEME - DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE**, le lancement du renouvellement de la démarche de labellisation Cit'Ergie ;

**SOLLICITE** de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) une subvention au taux le plus élevé possible pour financer cette mission ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/60 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - DISPOSITIF IDEE "RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC TERTIAIRE PUBLIC" DES COMMUNES ENGAGÉES DANS UNE STRATÉGIE AMBITIEUSE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'engagement de la Ville de Caen dans le dispositif IDEE "rénovation énergétique des bâtiments publics", si les projets de réhabilitations sont éligibles et répondent aux critères,

**SOLLICITE** l'accompagnement financier de la Région au montant le plus élevé possible,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'appel à projet « Soutien l'investissement public local pour l'année 2018 - Rénovation thermique des

bâtiments publics les plus énergivores »).

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/61 - DIRECTION DES ESPACES VERTS, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes,

Abeille Normande du Calvados .....	500 €
Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature .....	4 000 €
Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns .....	2 000 €
Groupe Mammalogique Normand .....	2 000 €
Association des Jardins Familiaux de Caen .....	2 000 €
Groupe Ornithologique Normand .....	1 200 €
L'Auline Vert-CPIE .....	2 250 €

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/62 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, MOBILITÉ DURABLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'attribuer à diverses associations relevant des directions suivantes des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2018 :

- Direction Santé Risques et Salubrité
- Direction Développement Durable, Transition Energétique et Prévention des Risques
- Direction des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/63 - ENERGIE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIÉS, COORDONNÉ PAR LA VILLE DE CAEN - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour la fourniture, l'acheminement de gaz naturel et services associés, coordonné par la Ville de Caen.

**APPROUVE** les modalités de fonctionnement du groupement de commandes prévues par l'acte constitutif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote : Unanimité**

**N° C-2018-03-26/64 - CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - AUTORISATION DE VENTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE** le principe de valorisation des économies d'énergie par les certificats d'économies d'énergie (C.E.E.) pour la nouvelle période 2018-2020,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à procéder à la vente des C.E.E. obtenus annuellement, jusqu'à la fin de la quatrième période de valorisation des certificats d'économies d'énergie, soit le 31 décembre 2020 au meilleur prix en fonction de la conjoncture du moment et du volume à vendre,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces démarches.

**Vote : Unanimité**

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.  
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 3 AVRIL 2018**